

## Vorstand - Comité

# Rapport annuel exercice 2019/2020

Période sous revue 1.7.2019 – 30.6.2020

## 1. Remarques introductives

Au cours de cet exercice, la CSI a pu célébrer le centenaire de son existence. La cérémonie a eu lieu à Bellinzone les 19 et 20 septembre 2019, dans le cadre de l'assemblée annuelle. Elle a été marquée par les messages de bienvenue de la présidente du Conseil national Marina Carrobio et du président de la CDF Charles Juillard, par un rappel historique ainsi que par un aperçu professionnel du professeur René Matteotti et a été encadrée musicalement par l'Orchestra della Svizzera Italiana. A cette occasion, nous tenons à remercier toutes les personnes impliquées et le comité organisateur pour cette cérémonie impressionnante et empreinte de dignité.

Au cours de l'exercice 2019/2020, la restructuration de la CSI, approuvée par l'assemblée annuelle, a été mise en œuvre. Cette réorientation avait pour but de garantir que la CSI puisse continuer à remplir ses tâches à un haut niveau de qualité à l'avenir. La nouvelle structure organisationnelle devrait notamment conduire à des processus décisionnels plus courts. Pour cette raison, on a renoncé aux commissions existantes et on a désigné, parmi les membres du comité, des responsables de domaine qui sont chargés d'un domaine particulier et supervisent également les groupes de travail correspondants. Au cours de l'année sous revue, tous les domaines se sont constitués et les nouvelles structures sont en cours de mise en place.

La deuxième moitié de cet exercice a été marquée par la pandémie de Corona. En raison des restrictions imposées, les séances du comité et des groupes de travail n'ont pas pu se tenir comme d'habitude et les cours de formation CSI ont dû être suspendus à partir de la mi-mars 2020. La 102<sup>e</sup> assemblée annuelle de cette année à Schaffhouse est également affectée et ne peut se dérouler, exceptionnellement, que dans le cercle restreint des cheffes et chefs des administrations fiscales cantonales et des représentants de l'AFC.

Malgré ces circonstances difficiles, la CSI a été très active et toujours opérationnelle au cours de cet exercice, grâce à l'engagement personnel des acteurs, la flexibilité et l'utilisation de conférences audio/vidéo. Ainsi, un grand nombre de prises de position et des publications importantes ont pu être mises à disposition dans les délais et les projets ont pu avancer.

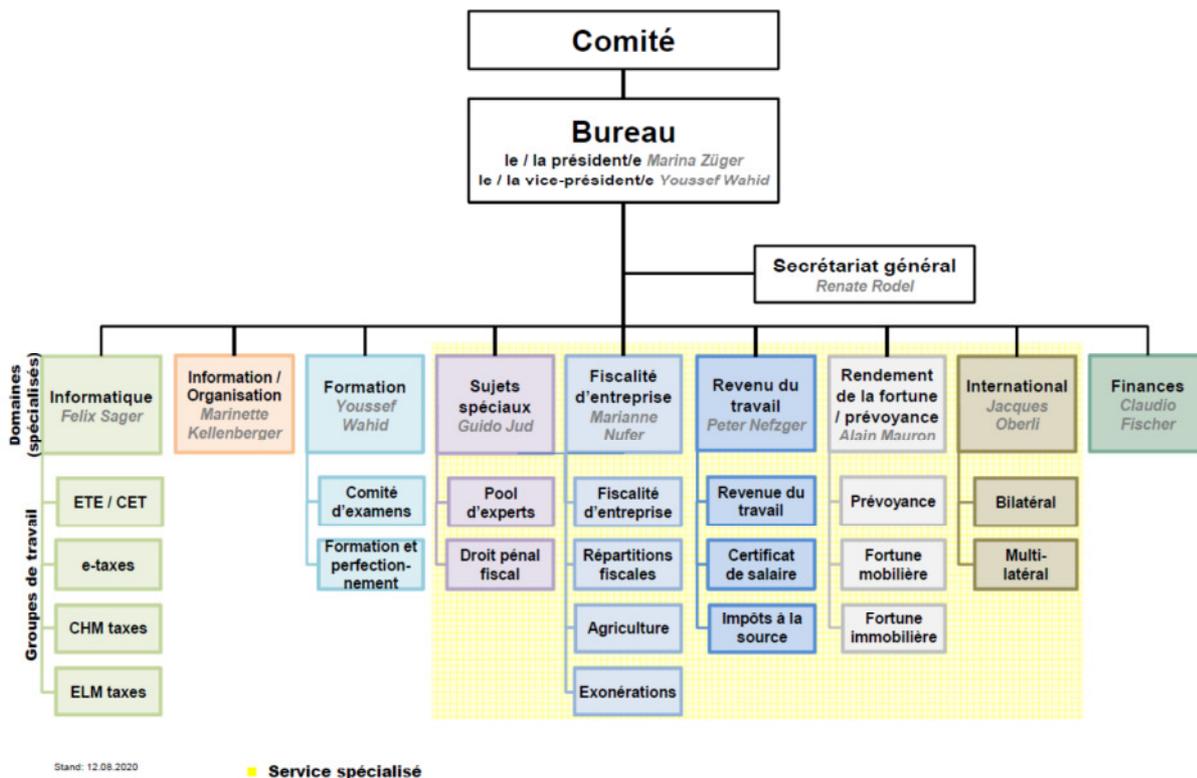
## 2. Personnel et organisation

### 2.1. Réorganisation CSI

Tout d'abord, les principes de base stratégiques ont été définis comme base de la réorganisation. La structure organisationnelle a été allégée et assouplie en remplaçant les commissions précédentes par des domaines techniques et organisationnels. Pour les questions qui ne peuvent être attribuées à aucun autre secteur spécialisé, le domaine Sujets spéciaux a été créé, qui peut faire appel à un pool d'experts.

La plupart des groupes de travail ont été maintenus. Deux nouveaux groupes de travail (Multilatéral et Bilatéral) ont été créés au sein du domaine International.

La structure organisationnelle se présente donc comme suit :



Avec la structure modifiée pour les assemblées annuelles, la CSI s'est basée sur l'assemblée annuelle de la CDF. Néanmoins, Les assemblées annuelle devraient continuer d'offrir un espace d'échanges personnels importants entre les employés des administrations fiscales cantonales et l'AFC. Par ailleurs, il est prévu de remplacer l'intranet désuet par une plate-forme moderne de communication électronique pour la collaboration au sein de la CSI. De plus, les processus principaux (préparation de circulaires et analyses, rédaction de modèles d'accords et réponses aux demandes de renseignement) ont été révisés et rationalisés. Enfin, une attention particulière doit également être accordée à ce que le bilinguisme soit pratiqué. Tous les sujets et les rôles de la nouvelle organisation sont réunis dans un manuel d'organisation.

## 2.2. Comité

Suite à l'élection d'Alain Mauron (FR) et de Jacques Oberli (AR) au comité lors de la 101<sup>e</sup> assemblée annuelle et à la reprise de la présidence par moi-même, le comité s'est composé comme suit pour l'exercice 2019/2020 :

- Marina Züger, ZH, présidente
- Youssef Wahid, NE, vice-président
- Marc Bugnon, AFC
- Claudio Fischer, BE
- Adrian Hug, AFC
- Marinette Kellenberger, VD
- Alain Mauron, FR
- Peter Nefzger, BL
- Marianne Nufer, NW
- Jacques Oberli, AR
- Felix Sager, SG
- Ralph Theiler, AFC

Le secrétariat général est dirigé par Renate Rodel, ZH. Monika Fischer apporte son soutien dans les domaines de l'intranet, de l'internet et des traductions.

Marianne Nufer, NW, quittera son poste au sein du comité à la fin de l'exercice 2019/2020. Nous la remercions pour son engagement au cours des deux dernières années. Pour lui succéder, Raphael Hemmerle, OW, s'est mis à disposition.

Andreas Huber, secrétaire général de la CDF a participé aux séances du comité en tant qu'invité permanent jusqu'à la fin de l'année 2019. Il a pris sa retraite bien méritée à la fin de l'année 2019. Nous tenons à le remercier vivement pour la coopération constructive et agréable et pour son précieux soutien sur le plan politique. Depuis janvier 2020, son successeur, Peter Mischler, représente la CDF aux séances du comité.

### **2.3. Domaines**

Le comité a attribué les domaines aux représentants cantonaux siégeant au comité (cf. Organigramme ch. 2.1). Tous les responsables des domaines ont mis en place les structures internes nécessaires et, avec les groupes de travail assignés ou nouvellement créés, traité ou continué les affaires et projets en cours.

### **2.4. Groupes de travail**

Le nouveau groupe de travail Multilatéral est présidé par Silvia Frohofer, BS, et le nouveau groupe de travail Bilatéral par Philipp Betschart, ZH.

### **2.5. Séances du comité**

Le comité s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice et a tenu en plus quatre télé-/vidéo-conférences entre mars et juin 2020. Pour les séances d'un ou de deux jours mentionnées ci-dessous, nous avons eu le plaisir d'être invités par l'AFC et par plusieurs cantons.

14 novembre 2019	Zurich	1 jour
15 janvier 2020	Berne (AFC)	½ jour
4/5 février 2020	Sachseln (OW)	2 jours
25 juin 2020	Berne (AFC)	1 jour

Régulièrement, les membres du groupe de travail qui ont préparé des thèmes participent aux séances du comité en tant qu'invités. Cela permet une meilleure compréhension mutuelle et sert également à valoriser le travail accompli.

### **2.6. Rencontre avec les associations économiques**

Le 16 octobre 2019, une délégation du comité (Marina Züger, Youssef Wahid, Peter Nefzger et Renate Rodel pour le procès-verbal) a rencontré des représentants des associations économiques (économiesuisse, Union suisse des arts et métiers, SwissHoldings). Le thème principal était la RFFA. Parmi les autres sujets abordés, citons le changement de système d'imposition de la propriété du logement, l'utilisation d'un véhicule de fonction, l'EAR ainsi que les standards de l'impôt anticipé. La rencontre prévue en avril 2020 a dû être reportée à novembre 2020 pour des raisons de Corona.

Au cours de la période sous revue, les représentants des associations professionnels en matière fiscale ont également manifesté leur intérêt à un échange général périodique avec la CSI. La CSI donnera suite à cette demande sous la forme la plus appropriée. Toutefois, en raison de son rôle, la CSI ne peut satisfaire à la demande de mener des consultations sur les circulaires et analyses CSI.

## 2.7. Réunion des cheffes et chefs des administrations fiscales cantonales

En guise de transition vers la réorientation de la réunion des cheffes et chefs des administrations fiscales cantonales, un événement était prévu en 2020 à la veille de la conférence fédérale des impôts. Comme celle-ci a été annulée, la réunion des cheffes et chefs des administrations fiscales cantonales se tiendra en même temps que l'assemblée annuelle en septembre 2020.

## 2.8. Autres manifestations

Le 22 novembre 2019, a eu lieu la conférence traditionnelle des intervenantes et intervenants des cours de formation CSI. Lors de la cérémonie de remise des diplômes qui a suivi, les lauréats ont reçu leurs certificats dans un cadre festif. L'allocution a été prononcée par le directeur des finances de Fribourg, Georges Godel.

Le 4 décembre 2019, l'AGUN a organisé un événement d'information qui était consacré aux questions de mise en œuvre de la RFFA. Divers exemples tirés des documents de formation prévus pour les cours CSI ont été présentés.

## 3. Affaires

Un aperçu des activités principales est donné ci-après.

### 3.1. Circulaires et analyses CSI

#### ***Circulaire no. 34 « Répartitions fiscales intercantionales des sociétés bénéficiant de déductions prévues par la RFFA »***

La mise en œuvre de la RFFA soulève des questions concernant la répartition intercantonale qui n'ont pas encore été examinées en détail dans le cadre du processus législatif. Le fait que la RFFA ait conduit à une désharmonisation du droit cantonal de la fiscalité des entreprises a posé des problèmes. La répartition intercantonale ne peut donc plus se fonder sur un résultat global uniforme. Pourtant, le groupe de travail Répartitions a réussi à développer des règles de répartition relativement simples et applicables qui tiennent compte à la fois de la jurisprudence antérieure du Tribunal fédéral et des nouvelles exigences de la RFFA. La circulaire no. 34 a été adoptée par le comité le 15 janvier 2020, présentée à la réunion plénière de la CDF le 31 janvier 2020 et publiée au début du mois de février 2020.

#### ***Analyse de la déduction supplémentaire des dépenses de recherche et développement selon les art. 10a et 25a de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs***

Avec la RFFA, les cantons ont été autorisés, sans y être obligés, à accorder une déduction supplémentaire de 50 pourcent maximum sur les dépenses de recherche et développement. Il n'existe pas de dispositions d'exécution de la Confédération sur ce nouvel instrument. Par conséquent, le groupe de travail Fiscalité d'entreprise (AGUN) de la CSI, mandaté par le comité, a formulé des directives pour la mise en œuvre pratique de la déduction supplémentaire. Celles-ci ont été adoptées par le comité le 4 juin 2020 et publiées en tant que première analyse qui peut être adaptée plus tard à la lumière de plus amples connaissances et d'expériences faites dans la pratique.

#### ***Circulaire no. 28***

En raison de la RFFA, le commentaire de la circulaire no. 28 a également dû être adapté en conséquence. Ces modifications ont été publiées fin décembre 2020.

La formule d'estimation utilisée dans la circulaire no. 28 (Instruction concernant l'estimation de titres non cotés en vue de l'impôt sur la fortune) du 28 août 2008 a toujours été jugée appropriée par les tribunaux fiscaux de tous niveaux ; il n'y a donc pas lieu de s'en écarter dans son principe. Cependant, ces dernières années, dans un contexte de taux d'intérêt bas, des critiques ont été formulées à plusieurs reprises concernant le taux de capitalisation utilisé pour déterminer la valeur de rendement. La CSI a donc

chargé l'Institut für Banking und Finance de l'Université de Zurich d'examiner de manière critique le taux de capitalisation dans le cadre d'une étude scientifique ou de proposer une alternative appropriée à l'application de masse. Les experts suggèrent que les deux composantes, le taux sans risque et la prime de risque, soient calculées selon de nouvelles règles et que la non-liquidité soit considérée séparément. Il y a donc lieu de soumettre une demande d'ajustement correspondante à la CDF.

### **3.2. Définition de la pratique Impôt fédéral direct**

Les directives pratiques pour la répartition de l'impôt fédéral direct (art. 197 LIFD), qui ont été élaborées par un groupe de travail ad hoc dirigé par Marianne Nufer, OW, ont été mises en consultation auprès des administrations fiscales cantonales et approuvées par le comité le 4 février 2020. En même temps, une recommandation sur la manière de traiter le changement de la part cantonale de 17 à 21,2% a été adoptée.

### **3.3. Consultations et prises de position**

Dans l'exercice sous revue, la CSI a également élaboré un grand nombre de consultations modèles à l'intention des administrations fiscales cantonales et de la CDF :

- Loi fédérale relative à l'exécution des conventions internationales dans le domaine fiscal (LECF)
- Modifications des ordonnances dans le cadre de la prévoyance (OLP, OPP2, OPP3)
- Modification de l'ordonnance sur l'impôt anticipé
- Réforme de la prévoyance professionnelle (réforme LPP)
- Révision de la législation régissant les fondations
- Imposition des rentes viagères et des autres formes de prévoyance
- Réforme de l'impôt anticipé

En outre, la CSI s'est prononcée sur diverses affaires de l'AFC et du SFI.

### **3.4. Informatique**

#### ***Projet Atamira – Remplacement du CET par BVTax***

La phase de conception du projet Atamira pour le remplacement du CET par BVTax a progressé comme prévu pendant cet exercice. Après l'appel d'offres et l'attribution du contrat à l'entreprise emineo, la phase de conception a été achevée fin mai 2020 et la phase de réalisation a été lancée. Les coûts respectent aussi le cadre approuvé. Cet avancement positif du projet est également dû à la gestion prudente du projet par Michael Baeriswyl, déléguée de la CSI IT, ainsi qu'au grand engagement des experts techniques des administrations cantonales et de l'AFC.

Afin d'assurer le suivi des projets IT et de minimiser le recours à des ressources externes, le comité a approuvé la nomination d'un autre expert responsable du projet.

#### ***Planification stratégique de l'informatique CSI***

Les principes stratégiques de la CSI stipulent entre autres que la CSI maîtrisera les défis futurs en élaborant des stratégies claires, notamment pour le développement continu des structures IT communes. Pour cette raison, le domaine Informatique est en train d'élaborer une planification stratégique de l'informatique pour la CSI qui est alignée sur les stratégies de niveau supérieur. Les grands axes de cette planification stratégique de l'informatique seront présentés aux cheffes et chefs des administrations fiscales cantonales en septembre 2020 et ensuite à la CDF.

### **3.5. Autres affaires/activités**

Le comité CSI a établi un règlement des frais qui traite de manière générale la question de la prise en charge des frais. Normalement, la CSI ne couvre pas les frais des personnes impliqués.

Sur demande d'EXPERTsuisse, le comité CSI a consenti de participer à la révision du Code de conduite des autorités fiscales, des contribuables et des conseillers fiscaux datant de 2003. La coresponsabilité est assumée par EXPERTsuisse, la CSI et l'AFC. Le projet est supervisé par l'IFF sous la direction du professeur Peter Hongler.

### **4. Formation**

La formation professionnelle coordonnée du personnel des administrations fiscales cantonales constitue un pilier important de la CSI. Les cours CSI I, IIa, IIb et III avec les examens finaux respectifs sont au centre de ce programme. En raison de la pandémie de Corona, tous les cours de formation ont dû être interrompus à partir de mi-mars 2020. Ils doivent être repris en septembre 2020. Les cours de formation RFFA, prévus pour le printemps 2020 ont également été touchés. A cette occasion, il convient de remercier Christoph Eggenschwiler, responsable de la formation, ainsi que toutes les personnes qui ont participé à la préparation et à la réalisation des cours et des examens, pour leur travail acharné et leur engagement personnel.

### **5. Remerciements personnels**

Le travail de la CSI en tant qu'organisation de milice dépend de manière décisive de l'engagement personnel des cheffes et chefs des administrations fiscales cantonales ainsi que du personnel des administrations fiscales cantonales et de l'AFC au sein du comité, des groupes de travail et d'autres organes de la CSI. Je suis heureuse que cet engagement pour la CSI soit toujours perceptible et qu'il y ait constamment une grande volonté de rendre des services extraordinaires. Je tiens à exprimer mes remerciements de tout cœur pour cet engagement personnel de chacun, mais aussi pour la bonne et constructive collaboration ainsi que la confiance et le soutien que je reçois de mes collègues du comité.

Zurich, juillet 2020



Marina Züger  
Présidente CSI